

justice

« Vesoul a été la capitale de la France »

La journaliste Aude Bariéty raconte de l'intérieur le procès de Jonathann Daval, qui s'est achevé ce samedi : une organisation à la hauteur pour ce grand rendez-vous juridique et médiatique.

Le procès de Jonathann Duval s'est achevé ce samedi par sa condamnation à vingt-cinq ans de prison pour le meurtre de sa femme Alexia en octobre 2017. Aude Bariéty, journaliste au Figaro et auteur d'un livre sur l'affaire (1), avait déjà répondu à nos questions pour évoquer les enjeux de ce rendez-vous judiciaire. Au lendemain du verdict, elle revient pour nous sur sa semaine à Vesoul, où elle a suivi les débats.

Avez-vous pu être présente dans la salle malgré les conditions sanitaires ?

« J'ai pu y être à certains moments, oui. Dans la salle principale, il y avait une dizaine de places pour la presse, puis une vingtaine dans la salle de retransmission. On s'est donc organisé entre nous pour tourner afin que tout le monde puisse assister aux débats dans l'une ou l'autre des salles (plus de quarante journalistes étaient accrédités). »

L'organisation a été à la hauteur de l'attention portée au procès ?



Les journalistes se sont partagé la présence dans la salle principale et en salle de retransmission.

(Photo AFP)

« Oui, il faut saluer le travail fait par la juridiction pour un bon fonctionnement dans des conditions compliquées. De très gros efforts ont été faits et, sur ce point-là, ça a été un succès. Vesoul a été la capitale juridique de la France pendant cette semaine avec aussi des moments forts qui ont retenu l'attention. Je pense notamment au malaise de Jonathann Daval ou à son dialogue avec Isabelle Fouillot. Évidemment, le procès a été très

suivi et commenté mais j'ai trouvé que, à l'intérieur de la salle d'audience, les débats se sont bien tenus. Il y avait du respect entre les différents acteurs. »

Sur le fond, comment se sont comportés les différents protagonistes ?

« Les proches d'Alexia ont été sur la même ligne que lors du début de l'affaire, s'exprimant devant la presse presque à

chaque suspension d'audience. En revanche, les avocats de Jonathann, qui avaient été très présents au début de l'affaire (ce qui leur a été un peu reproché), ont été beaucoup plus discrets dans les médias mais je les ai trouvés très bons dans la salle d'audience. Jonathann lui-même, je l'ai trouvé assez verrouillé. On l'a assez peu vu parce que le box des accusés était assez haut et il a souvent gardé la tête baissée notamment dans des moments assez forts comme quand on a montré les scellés, le briquet, le short ou les lunettes d'Alexia. En plus, il avait un masque donc on a assez peu vu ses réactions. Mais il est resté beaucoup dans la retenue. »

Ce qui correspond à ce qui a été dit de sa personnalité ?

« Oui. C'est quelqu'un d'extrêmement discret et réservé. Sur ce plan-là, il a été lui-même au procès. Les parties civiles sont tout de même persuadées qu'il n'a pas tout dit. Même s'ils ont dit être contents que la justice ait fait son travail, satisfaits de la peine et d'avoir été entendu

dans leur souffrance. Dans ce dossier, il reste des zones d'ombres et il en restera sans doute toujours mais cela n'a pas empêché la cour d'assises de le juger et de le condamner. »

Qu'a-t-on appris de plus lors de ce procès ?

« Il y a des choses importantes qui ont été dites, notamment le fait que Jonathann Daval a reconnu qu'il avait eu l'intention de tuer sa femme, pour la faire taire. C'est sa version, celle de la dispute de trop qui aurait dégénéré, une version à laquelle ne croient ni les proches d'Alexia, ni l'avocat général. Il a expliqué plus en détail, même si ses réponses étaient très courtes et très verrouillées, le processus qui l'a conduit à ça, les tensions emmagasinées... C'était intéressant de l'entendre puisque, dans ce dossier, on avait entendu tout le monde sauf lui. On a eu sa version. »

Propos recueillis par Léa Aubrit

(1) « L'Affaire Daval », éd. du Rocher.



Du 23 novembre
au 23 décembre 2020*

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour prendre connaissance et donner votre avis sur les propositions de SNCF Réseau, élaborées à partir des contributions d'élus locaux et de représentants associatifs, connectez-vous à l'adresse :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.



*En application des dispositions du décret EGALIM n°2019-1500 du 27 décembre 2019.

épidémie de coronavirus

Emmanuel Macron promet de la cohérence et de la clarté

Noël, commerces, déplacements... L'arbitrage d'Emmanuel Macron est attendu cette semaine sur de lourdes questions, alors que monte l'impatience d'un allègement des contraintes imposées aux Français pour affronter la deuxième vague de Covid-19.

« Rien n'est pire que l'incertitude et l'impression d'une morosité sans fin », a assuré Emmanuel Macron au Journal du dimanche : « Il faut de la cohérence, de la clarté, un cap. Savoir ensemble où nous allons et comment y aller. »

Et si l'exécutif a dit et répété ces derniers jours qu'un déconfinement était exclu à ce stade, Emmanuel Macron s'apprête bien à desserrer la vis mardi.

Cinémas, théâtres et salles de sport ?

Les « assouplissements [...] se feront en trois étapes au regard de l'évolution sanitaire et des risques liés à certaines activités : d'abord autour du 1^{er} décembre, puis avant les congés de fin d'année, puis à partir de janvier 2021 », a expliqué au JDD le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal.

Questionné sur les vacances de Noël au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a appelé à distinguer « la question du souhait et la question

de la réalité ». « Si d'aventure l'évolution est positive, tant mieux, et à ce moment-là, je pense qu'il y aura des mesures qui seront prises. Il y aura une deuxième série de décisions qui sera prise vers le 20 décembre », a-t-il poursuivi.

La réouverture des commerces « autour du 1^{er} décembre » est quasi acquise, avec des protocoles adaptés. Mais « certains établissements, comme les bars et restaurants, continueront à connaître des restrictions », a souligné Gabriel Attal. Par ailleurs, l'attestation pour se déplacer restera en vigueur. Qu'en sera-t-il des cinémas et des théâtres, des salles de sport, des stations de ski ? Les interventions de ces secteurs se sont multipliées ces derniers jours pour attirer l'attention de l'exécutif sur leurs difficultés, tandis que montait la critique des oppositions politiques. Le chef de l'État devrait également esquisser mardi sa stratégie en matière de vaccins. Selon Gabriel Attal, la France a déjà signé trois contrats avec des laboratoires, en a « au moins trois autres très avancés, et d'autres en discussion », avec « en moyenne 30 millions de doses par contrat ».

215 malades du Covid-19 sont décédés au cours des dernières 24 heures, mais le nombre de patients en réanimation poursuit sa décroissance.